

Avis de consultation

Comité consultatif d'allocation de ressources (CCAR) section Urgences du 2 octobre 2025

OBJET DE LA CONSULTATION

Conformément au décret n° 2021-216 du 25 février 2021, relatif à la réforme du financement des structures des urgences, il est prévu auprès de chaque ARS, la création d'un comité consultatif d'allocation des ressources (CCAR) relatif aux activités d'urgence, de psychiatrie et de soins de suite et de réadaptation.

Conformément à l'article R. 162-29-1 du Code de la sécurité sociale, la section est consultée par le Directeur général de l'ARS, au moins un mois avant l'allocation des ressources aux établissements, sur les critères de répartition de la dotation populationnelle régionale entre les établissements de santé pour les structures de médecine d'urgence autorisées selon les modalités prévues au 2° et 3° de l'article R. 6123-1 du code de la santé publique.

NATURE DE LA CONSULTATION

Le comité consultation d'allocation de ressources (CCAR) est consulté sur les dossiers suivants :

1. Installation du CCAR

Sont élus à l'unanimité à la présidence et à la vice-présidence :

- M. Maxime VERT, représentant FHF, Président
- Mme Delphine Lefranc, représentante FHF, Vice-présidente

2. Modalités de répartition de la dotation populationnelle 2024

La dotation populationnelle 2024 est répartie selon les 4 briques suivantes :

- Brique 1 : Ventilation au prorata des recettes historiques (= bases)
- Brique 2 : Mesures RH ventilées au prorata du poids des bases
- Brique 3 : Mesures de croissance ventilées au prorata des bases
- Brique 4 : Compensation des surcoûts HéliSMUR servi à l'établissement porteur de l'héliSMUR

Dotation populationnelle	REGION	CHU	CHOR	GHER
Dot pop initiale 2024	40 896 951	25 958 817	8 954 547	5 983 587
<i>poids</i>	100%	63%	22%	15%
<i>HéliSMUR</i>	547 848	547 848		
Mesures RH	1 783 217	1 131 874	390 442	260 900
Mesures de croissance	1 310 942	832 104	287 036	191 802
<i>poids DP croissance</i>	3%	63%	22%	15%
Dot Pop fin 2024	44 538 958	28 470 643	9 632 025	6 436 290

Cette répartition reçoit un avis favorable :

- 2 abstentions
- 4 votes favorables
- 0 votes défavorables

3. Modalités de répartition de la dotation populationnelle 2025

La dotation populationnelle 2025 est répartie selon 4 briques :

- Brique 1 : Ventilation au prorata des recettes historiques (= bases)
- Brique 2 : Compensation des surcoûts HéliSMUR servi à l'établissement porteur de l'héliSMUR
- Brique 3 : Evolution du coefficient géographique et mesures nouvelles RH servies au prorata du poids des bases
- Brique 4 : ventilation des mesures de croissance de base, de rattrapage populationnel et de rattrapage de modélisation pour le développement de projets

	REGION	CHU	CHOR	GHER
Dot pop initiale 2025	44 538 958	28 470 643	9 632 025	6 436 290
poids	100%	64%	22%	14%
coef geo + mesures RH	502 640,90	321 303,20	108 701,46	72 636,24
HéliSMUR	512 922,00	512 922,00		
Mesures projets	1 560 532,00	Avis CCAR demandé ultérieurement		
A verser	45 554 520,53	29 304 868,43	9 740 726,46	6 508 926,24

Cette répartition reçoit un avis favorable à l'unanimité.

La ventilation de la brique 4 selon les projets des 4 établissements sera proposée pour avis du prochain CCAR.

Fait à Saint Denis, le 2/10/2025


Maxime VERT
Le Président du CCAR
Section Urgences,